



Centre Communal d'Action Sociale

Conseil d'Administration du 7 avril 2015

Relevé de décisions

Point n°01 : Présentation du Compte de Gestion 2014

Rapporteur : Joël GULLON

Le Compte de Gestion de l'exercice 2014 dressé par la receveuse municipale est présenté à l'Assemblée. Les résultats financiers ont été comparés à ceux du Compte Administratif du Président, ils sont tout à fait concordants. Aucune remarque particulière n'a donc été soulevée par la receveuse municipale.

Les membres de l'Assemblée constatent à l'unanimité que le Compte de Gestion de la receveuse municipale est conforme aux écrits du Compte Administratif dressé par le Président.

Point n°2 : Approbation du Compte Administratif 2014

Rapporteur : Ghislaine Vergnet

Les membres de l'Assemblée fixent comme suit, à l'unanimité, les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2014 :

Section fonctionnement : Déficit de 34 428,69€

Section investissement : Excédent de 8 536,42€.

Point n° 3 : Affectation des Résultats de l'Exercice 2014

Les membres de l'Assemblée adoptent à l'unanimité l'affectation proposée concernant les résultats de l'exercice 2014, à savoir :

Résultat de clôture d'investissement : + 8536,42€

Résultat de clôture de fonctionnement : - 35 490,66€

Point n° 4 : Budget Primitif 2015

Les membres de l'Assemblée adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2015 avec un montant de recettes et dépenses :

- **Fonctionnement : 825 945,00€**
- **Investissement : 20 690,00€.**

Point n°5 : Détail des opérations d'investissement 2015

Rapporteur : Joël GULLON

Les membres de l'Assemblée adoptent à l'unanimité les propositions d'investissements à réaliser en 2015 pour un total de 20 690,00€.

Point n°6 : Contrats d'assurance des risques statutaires

Rapporteur : Joël GULLON

Il est proposé à l'Assemblée que le CCAS, comme pour la Ville, charge le centre de gestion de négocier un contrat groupé ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les membres de l'Assemblée autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à confier au centre de gestion la négociation d'un contrat groupé à adhésion facultative.

Point°7 : Suppression d'emplois permanents

Rapporteur : Ghislaine Vergnet

Vu l'avis du Comité technique Paritaire en date du 3 décembre 2014,

Les membres de l'Assemblée décident à l'unanimité de procéder à la suppression des emplois ci-dessous :

- **deux emplois permanents de moniteurs-éducateurs à mi-temps, en raison de la création d'un emploi permanent de catégorie B sur un poste de moniteur-éducateur territorial à temps complet.**
- **Un emploi permanent d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet suite au départ à la retraite de l'agent, son remplacement ayant été pourvu en redéployant du personnel déjà en poste.**

La Côte Saint-André, le 9 avril 2015

Joël GULLON

Maire, Président du CCAS